

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PROTECTION
PUBLIQUE

DECRETE N° 22/804 du 24/9/1982
Portant intégration et nomination de Monsieur
DEBIA - NIEME Charles Sébastien, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services Admini-
stratifs et Financiers -SIF- (Administration Gé-
nérale).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de
la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnai-
res ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la sol-
de des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/426 du 29.12.1962 fixant le statut des cadres de la
catégorie A, des Services Administratifs et Financiers ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des Fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la
révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fonc-
tionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret 67/5P/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
(/u le décret 74/229 du 10.6.1974 portant attribution de certains
avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés de Grandes Ecoles
et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Commerce ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-
positions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indicia-
ires des Fonctionnaires ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 31/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.
1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 31/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des Membres
du Gouvernement ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 62-426 du 29.12.1962 et 74/229 du 10.6.1974 susvisés, Monsieur DZABA-NIEME Charles Sébastien, né le 16.4.1949 à SOULOU, titulaire de la Licence en Sciences Economiques et d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (Spécialité Gestion) obtenus à l'Université de Poitiers (France), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2° échelon Stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, le 24 Septembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNIEMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSONA.-

Colonel Louis SYIVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEMOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.T.A.C.	3
D.G.T.A.C.	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	3